DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE ARRONDISSEMENT DE PONTOISE CANTON DE L'ISLE-ADAM





SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 28 JANVIER 2008

COMPTE RENDU

Date de Convocation :

L'an deux mille huit, le vingt huit janvier, à 19 heures,

22/01/2008

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Roland GUICHARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Date d'affichage: Mme Dodrelle, M. Piollet, Mme Aubert, M. Chopin, M. Manchet, M. Le Bihan,

4/02/2008 Adjoints.

M. Balac, Mme Hunaut, Mme Lachaux, M. Cremer, Mme Legrand, Mme Bouchet, M. Pelc, Mme Chatelier, Mme Donati, M. Hatot, Mme Cambon, M. Duval,

Conseillers municipaux.

Nombre de Conseillers <u>ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES</u>:

En exercice : 29 Mme Sineau (P/M. Piollet), Mme Leballeur (P/M. le Maire), Mme Renaud (P/Mme

Présents : 19 Votants : 23 Cambon), Mme Viot (P/Mme Dodrelle).

ABSENTS, EXCUSES: Mme Bouvard, M. Carrara.

ABSENTS: M. Morel, Mme Grandin, M. Sourine, Mme Domange.

Monsieur Balac a été élu Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions du Maire prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1) Confirmation du Débat d'Orientations Budgétaires

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues les principales lignes du Débat d'Orientations Budgétaires qui a été présenté en séance du 28 novembre 2008.

Il précise qu'il serait logique que le budget primitif 2008 soit voté par le Conseil municipal qui sera issu des élections municipales de mars 2008.

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITE,

=> **PREND ACTE** de la confirmation par Monsieur le Maire du Débat d'Orientations Budgétaires présenté le 28 novembre 2008.

2) Indemnité de Conseil au Comptable du Trésor

- => **VOTE A LA MAJORITE**, *15 voix pour*, *4 contre*, l'indemnité au receveur municipal Madame Ducos-Gillard Ginette d'un montant de 532,25 euros brut pour l'année 2007.
- => **VOTE A LA MAJORITE** *15 voix pour, 4 contre,* l'indemnité au receveur municipal Monsieur LE GUYADER pour un montant de 380,18 euros brut pour l'année 2007.

3) Accueil minimum jours de grève dans les établissements scolaires

=> AUTORISE A L'UNANIMITE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Ministère de l'Education Nationale pour la mise en place d'un accueil minimum dans les écoles maternelles et élémentaires en cas de grève.

=> **PRECISE** que cette disposition ne sera assurée que si l'école est entièrement fermée, les enseignants non grévistes doivent prendre en charge les élèves des enseignants grévistes et indique que ce service sera gratuit pour les parents.

4) Cession gratuite d'une parcelle faisant l'objet d'un emplacement réservé

- => ACCEPTE A l'UNANIMITE la cession gratuite d'une parcelle dans le cadre de la réserve de 10 %, prévue au POS pour la réalisation d'un parking au lotissement de la Fontaine.
- => **AUTORISE** Monsieur le Maire, Madame Dodrelle premier adjoint ou Monsieur Chopin adjoint chargé de l'urbanisme à signer l'acte notarié et tous documents relatifs à cette cession.

5) Location de salles communales

=> **DECIDE à l'UNANIMITE** d'affecter la salle du musée exclusivement pour les réunions pendant la campagne électorale sur le principe de la gratuité.

6) <u>Dissolution du syndicat intercommunal d'Etudes et de programmation pour la</u> révision du Schéma directeur de la Vallée de l'Oise

=> ADOPTE à l'UNANIMITE la répartition des soldes suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'études et de programmation pour la révision du Schéma Directeur de la Vallée de l'Oise.

7) Reprise de sépulture

=> ACCEPTE à l'UNANIMITE la reprise d'une sépulture répertoriée 18bis, précise que cette décision ne peut s'appliquer que dans le cas précis où la concession occupée n'a reçu ni caveau, ni inhumation.

8) Ratios d'avancement de grade

=> **DECIDE à l'UNANIMITE** de porter à 100 % les ratios d'avancement de grade pour les catégories A et B et à 25 % pour la catégorie C.

Informations:

- => Prend connaissance des remerciements :
 - d'un administré pour le colis de noël et les illuminations dans la ville,
 - d'une habitante de L'Isle-Adam pour la réussite du marché de noël.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Roland GUICHARD Maire de PARMAIN Conseiller général du Val d'Oise